



inspection académique
Seine-Maritime



académie
Rouen

Circ. de Saint Valéry en Caux
N/Réf. : **Note de service de l' IEN N° 3-25-09-09** en référence
Circulaire n°2009-088 du 17 juillet 2009
BOEN n° 31 du 27 août 2009 et à la politique départementale

Tél : 02.35.97.64.34
Fax : 02.35.97.20.27
Adresse électronique :
1760044a@ac-rouen.fr
3, rue du Hameau d'Etennemare
B.P. 55 76460 Saint Valéry en Caux
Web : <http://ecoles.ac-rouen.fr/circstvalery/>

**Saint Valéry en Caux,
Le 25 septembre 2009**

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale

À

Mesdames et Messieurs les Directeurs et les Enseignants
des écoles maternelles, élémentaires, primaires
de la circonscription de Saint Valéry en Caux

Le directeur s'appliquera à vérifier la signature de tous les membres nommés dans son école pour s'assurer d'une prise de connaissance de cette note de service

NOTE DE SERVICE 2009-03 : Traitement des élèves en difficultés

I.	INTRODUCTION.....	2
II.	UN OUTIL TOUJOURS D'ACTUALITE LE PPRE :.....	2
III.	L'AIDE PERSONNALISEE.....	3
	➤ PREPARER UN APPRENTISSAGE.....	4
	➤ CONSOLIDER UN APPRENTISSAGE :	4
	➤ OBJECTIFS GENERAUX :	4
IV.	RASED : RESEAU D'AIDES SPECIALISEES POUR LES ELEVES EN DIFFICULTE.....	5
	➤ HARMONISATION DES OUTILS	5
	➤ MODALITES DE FONCTIONNEMENT	6
	➤ CALENDRIER DE LA PREMIERE PERIODE :	7
	➤ PRESENTATION DES MEMBRES DU RASED	7
V.	L'ORIENTATION ET LA CDOEA :	9

I. Introduction

La **difficulté scolaire** est un appel destiné à l'enseignant, qui décrit un besoin particulier, un dysfonctionnement qui gêne l'installation des apprentissages, de la construction de la personnalité et l'épanouissement de l'enfant.

De ce fait, elle doit être **repérée, observée, analysée et traitée** avec beaucoup de soin.

L'école doit donc s'emparer des dispositifs, des organisations pédagogiques afin de permettre une amélioration des résultats des élèves. En premier lieu, l'on s'appliquera à recourir à la **différenciation**, à concevoir des **PPRE**, à utiliser, en association avec les familles, **l'aide personnalisée**, à s'adresser au **RASED** et l'on s'appliquera à penser à l'orientation des élèves de cycle 3 en **SEGPA** si le profil de l'élève est en adéquation avec la structure.

Cette note de service reprecise, pour l'année 2009-2010, quelques éléments essentiels et démarches à poursuivre.

II. Un outil toujours d'actualité le PPRE :

Programme Personnalisé de Réussite Educative ¹

Au regard des nouvelles modalités d'aide aux élèves en difficulté (aide personnalisée et stage de remise à niveau), il apparaît nécessaire de rappeler **l'obligation, la nécessité et l'importance** de rédiger cet outil très **pertinent** qu'est le PPRE pour tout élève repéré en difficultés lourdes.

Un stage de remise à niveau, facultatif, est proposé pour des travaux de petits groupes pendant les vacances pour **approfondir, consolider ou réviser**. Il ne s'adresse qu'aux élèves de CM1-CM2.

L'aide personnalisée proposée aux élèves et acceptée par les familles répond à des **difficultés ponctuelles** pour préparer ou consolider un apprentissage

Le PPRE est un programme d'actions coordonnées et conçues pour répondre aux besoins liés aux difficultés particulières d'élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences identifiées comme indispensables par les repères du socle commun à la fin d'un cycle. Il concerne **tous les niveaux de l'école élémentaire** et revêt un caractère **obligatoire** pour

- a. **tout élève maintenu**
- b. **tout élève ayant obtenu moins de 33% de réussite aux évaluations CE1 ou CM2 en français et/ou mathématique**

Il définit un **projet individualisé** qui devra permettre d'évaluer régulièrement la **progression de l'élève**.

C'est un **projet collectif**, un travail d'équipe dans lequel chacun joue son rôle (élève, enseignants, parents, intervenants éventuels).

Ses finalités et ses enjeux lui confèrent une **obligation de réussite**. On atteindra cet objectif si la conception du P.P.R.E est **efficace** et si sa mise en œuvre est **efficace**.

Cela implique :

- o une grande réactivité de l'équipe pédagogique,
- o la définition d'objectifs clairs, cohérents, évaluables,
- o la sélection de compétences circonscrites,
- o la conduite d'actions concrètes, précises,
- o la détermination d'une durée limitée.

¹ [Circulaire n°2006-138 du 25/08/2006 BO n°31-08/2006](#)

Sa forme **contractuelle** et ses **enjeux de coordination** imposent qu'y soient inscrits le temps d'aide personnalisée, de stage de remise à niveau et les prises en charge RASED

L'on notera ceci :

Seule, **l'intervention RASED exige un PPRE** mais tout PPRE n'entraîne pas une intervention RASED.

COMMENT ELABORER CET OUTIL ?

1. Considérer les résultats aux évaluations à l'aide des fiches individuelles
2. Définir les objectifs et choisir **UN** objectif prioritaire
 - Relever les difficultés
 - Relever les points d'appui
3. Décliner la compétence en plusieurs objectifs particuliers
4. S'appuyer sur une compétence-levier (potentialité)

COMMENT LE REDIGER ?

En utilisant un document particulier :

- soit celui présenté l'an passé, sur la circonscription : http://ecoles.ac-rouen.fr/circ_dieppe_est/outils/ppap/doc_ppap/ppre-mai06.pdf)
- soit celui accessible sur le site de la Mission départementale évaluation : <http://www.ia76.ac-rouen.fr/evaluation/>

En s'appuyant sur les pistes de remédiation proposées par la Mission départementale Evaluation

Le tout est exprimé dans un vocabulaire simple mais précis.

COMMENT LE METTRE EN PLACE DANS LA CLASSE ?

En articulant les besoins repérés des élèves avec la mise en œuvre d'actions spécifiques, ciblées dans le temps: modalités d'organisation de classe repensées, différenciations adaptées. Ne pas hésiter à utiliser les suggestions de remédiation proposées par la mission évaluation <http://www.ia76.ac-rouen.fr/evaluation/> ou sur le site national banqoutil. <http://www.banqoutils.education.gouv.fr/> Pour toute difficulté, s'adresser à helene.canu@ac-rouen.fr

III. L'AIDE PERSONNALISEE

L'aide personnalisée² est une **réponse** à un diagnostic, à un repérage des besoins, des difficultés des élèves. D'où une première question

A qui s'adresse-t-elle ?

a) A des élèves ayant

- simplement des lacunes
- besoin d'un enrichissement culturel, de reconstruction de leur image ou de la relation à l'école.
- des difficultés à entrer dans la tâche
- des difficultés à gérer des tâches multiples ou complexes
- de plus de temps pour apprendre ou qui entrent différemment dans les apprentissages.

b) A des élèves présentant une difficulté sur une ou plusieurs compétences précises ou un domaine particulier

A partir de là, il appartient à l'enseignant de **définir des objectifs** qui diffèrent en fonction de la relation avec les étapes d'apprentissage : préparer un apprentissage, consolider un apprentissage.

² Aide personnalisée : bibliographie de CDDP http://cddp76.ac-rouen.fr/alaune/biblio_aide_personnalisee.pdf

- **Préparer un apprentissage**
 - Donner les repères d'organisation sur l'après midi à venir
 - Anticiper sur les contenus d'enseignement et apporter des aides pour surmonter les obstacles possibles
 - Clarifier l'activité intellectuelle à venir

- **Consolider un apprentissage :**
 - Reprendre sous une autre forme une notion étudiée
 - Entraîner, réinvestir des acquisitions du matin sous une autre forme
 - Remédier sur un point précis du programme

- **Objectifs généraux :**
 - Rassurer et aider les élèves à regagner la confiance en leurs possibilités
 - Apprendre à apprendre
 - Développer des connaissances encyclopédiques et disciplinaires
 - Retrouver confiance, retrouver l'estime de soi afin de mobiliser les compétences cognitives

Il ne s'agit donc pas de "refaire la leçon" ou "reprendre ses explications" - qui n'ont pas eu, avec ces élèves, l'efficacité escomptée mais :

- **proposer** des situations ou des exemples nouveaux susceptibles de mobiliser davantage les possibilités des élèves, par leur caractère plus motivant, par une moindre complexité ou un contexte plus familier ;
- **guider**, sans pour autant se substituer aux élèves, une approche plus graduée, avec des activités davantage fondées sur des données concrètes et ménageant des étapes de révision ou de consolidation des acquis antérieurs à utiliser ;
- **tirer éventuellement parti d'interférences** avec d'autres domaines d'activités (quant aux exemples exploités, aux modes d'expression utilisés, notamment) ;
- **susciter**, grâce à une gamme d'exercices d'abord plus simples, la mise en confiance et la stimulation dues à de premières réussites.

L'on retrouve ici la dextérité professionnelle des enseignants autour de la mise en place de situations pédagogiques à partir de réflexions méthodologiques. Il pourrait s'agir de réflexions sur le métier de l'élève :

- Compréhension de consignes, sens et enjeu de l'activité, planification des tâches, mise en projet
- Anticipation d'une séance de la demi-journée
- Activités préalables, autour de ce qui peut gêner la réussite (appropriation de vocabulaire spécifique, de référents culturels)
- Préparation à la participation aux temps collectifs
- Réutilisation d'un matériel présenté le matin
- Expliciter : dire aux élèves ce qu'on va faire, pourquoi on va le faire, sur quelle aide et quels outils s'appuyer et comment on va le faire.
- Questionner sur l'activité à venir : outils à utiliser, référents nécessaires.
- Réactiver et mobiliser des acquis antérieurs.
- Reprendre l'activité
- Donner du temps,
- Refaire autrement
- Synthétiser les acquis de la matinée
- Aide à la synthèse en termes de connaissances de la demi-journée écoulée
- Aide à repérer les causes des difficultés rencontrées

L'ensemble sous entend des **propositions spécifiques**, souvent en appui sur des difficultés disciplinaires et vous ont mobilisés lors de la première année de mise en place.

Les animations pédagogiques prévues sur ce sujet cette année permettront des **confrontations** de votre vécu, des **mutualisations** de vos outils ainsi qu'une **réception d'informations didactiques** guidant et facilitant vos pratiques futures.

Ce temps d'enseignement est un nouvel espace destiné à tous les élèves en difficultés. Cet **enjeu de performances républicaines** conduit toute la communauté éducative à relever le **défi de réussite** pour chacun des acteurs. Je sais ce processus en cours et vous en remercie par avance puisqu'il conduit à un mieux être de l'élève.

IV. RASED : Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté

La loi d'orientation des programmes pour l'avenir de l'école du 27 avril 2005, complétée par celle du 11 février 2005, concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap nous obligent à affiner la prise en charge des élèves en difficulté. Elle relève de la **mission essentielle** des enseignants dans la classe, des équipes de cycle, mais aussi des **membres du RASED**.

Conformément aux circulaires CM 2002-113 et 2009-088 du 17 juillet 2009, , le RASED « constitue un **dispositif-ressource** complémentaire pour accroître les possibilités des équipes pédagogiques de **mettre en œuvre une différenciation** des réponses pédagogiques adaptée à la variété des besoins des élèves. Un travail collectif mieux organisé doit favoriser une meilleure efficacité globale ». Il est aussi précisé : « sous la **responsabilité de l'inspecteur de la circonscription**, ce dispositif, conçu dans sa globalité au service de tous les élèves de la circonscription, est mobilisé selon les priorités définies à l'issue d'une analyse de besoins conduite par les personnels spécialisés en relation avec les équipes pédagogiques et avec l'équipe de circonscription. »

En conséquence, en appui sur la **cohérence de la politique départementale**, quelques évolutions se sont imposées, sur deux directions :

- **Harmonisation des outils** : la demande d'aide, le document réponse, le programme d'actions pour le regroupement, le programme d'actions pour la co-intervention, le suivi des demandes d'aide (ces trois derniers sont conçus par les maîtres E)
- **Modalités de fonctionnement**

➤ **Harmonisation des outils**

La demande d'aide :

Elle sera établie par écrit à l'aide du formulaire harmonisé avec les membres du RASED (cf fiche jointe). Elle est accompagnée d'un outil d'aide à l'observation du comportement. Un **échange** entre l'un des membres du RASED, le maître de la classe et les parents sera systématiquement recherché afin d'affiner les éléments mis en avant dans la demande d'aide. Une ou plusieurs rencontres avec l'enfant peuvent également être nécessaires avant qu'une indication soit formulée par le réseau.

Dès leur réception, les demandes d'aide seront examinées de façon collégiale lors d'une **réunion de synthèse**. L'ensemble sera examiné lors d'une **rencontre « regards croisés »** des membres du RASED et de l'équipe de circonscription sous la responsabilité de l'Inspectrice de l'Education Nationale. Il sera alors élaboré une proposition de réponse aux enseignants de la classe (document envoyé le jour même dans les écoles). Celle-ci devra alors faire l'objet d'une

discussion au niveau du cycle, de l'école afin d'aménager la mise en place de cette réponse afin d'arrêter définitivement les modalités de l'aide.

Il est à noter que toute demande d'aide ne donne pas systématiquement lieu à une proposition de prise en charge par le RASED. L'association étroite de l'équipe de circonscription à l'analyse permettra d'organiser **toute autre réponse nécessaire**.

**ATTENTION !! : TOUTE DEMANDE D'AIDE TROP PEU RENSEIGNEE OU NON
SIGNEE NE SERA PAS ETUDIEE**

Les programmes d'actions

Ils sont rédigés par les Maîtres E et l'enseignant permettent la rédaction du projet adapté aux difficultés de l'élève et envisagent les régulations et évaluations nécessaires à l'efficacité de l'action

Le document de suivi

Il permet de noter l'histoire de l'élève ayant vécu l'aide spécialisée.

➤ **Modalités de fonctionnement**

A. Demande d'aide renseignée³

C'est le document de descriptions du cursus scolaire, des acquisitions, des difficultés et des réussites observées ; il précise les motifs de la demande et expose les différentes démarches entreprises pour aider l'élève en difficulté. On s'attardera à bien en noter les effets constatés. Il est absolument nécessaire qu'elles soient complétées **avec précision**, notamment sur le descriptif des apprentissages, des difficultés afin d'envisager une réponse adéquate et pertinente. Il convient de s'engager par **signatures de l'enseignant et du directeur**.

**ATTENTION !! : TOUTE DEMANDE D'AIDE TROP PEU RENSEIGNEE OU NON
SIGNEE NE SERA PAS ETUDIEE**

B. Priorités de réponse

Depuis la rentrée : Mission de prévention pour réponse à des constatations de l'année passée suite aux évaluations nationales de l'année passée. Il s'agit :

- des élèves de CP repérés lors des évaluations GS de mars 2009
- des élèves de CE2 ayant eu moins de 33% aux évaluations CE1 de mai 2009

Suite à l'analyse des données de la circonscription, il a été choisi de donner une priorité aux **petites écoles** qui ont d'ores et déjà été contactées par les maîtres E afin que les situations se mettent en place dès le **lundi 21 septembre 2009**. Le suivi de ces élèves se terminera aux vacances de la Toussaint et pourra être repris en février suivant les besoins.

Première période : de novembre à mars 2010

La priorité portera sur les élèves

1. de CP des « grandes écoles » repérées lors des évaluations GS de mars 2009-
2. de CE2 des « grandes écoles » ayant obtenu moins de 33% aux évaluations CE1 de mai 2009
3. de CE1 repérés par les enseignants et dont les difficultés seront renseignées dans les demandes d'aide
4. de CM1 repérés par les enseignants et dont les difficultés seront renseignées dans les demandes d'aide

³ Lien demande site

Toute **situation particulière** devra être décrite sur demande d'aide

Deuxième période : de mars à juin 2010 :

Mission de remédiation, réponse à des besoins repérés et/ou renseignés sur les demandes d'aide.

1. de CE2 en appui sur les résultats aux évaluations départementales CE2
2. de CM2 en appui sur résultats aux évaluations nationales CM2
3. de GS en appui sur les résultats aux évaluations départementales GS
4. aux élèves maintenus ou en difficulté repérés lors des conseils de cycle élargi du mois de mai 2009 et rencontrant encore des difficultés (demande d'aide à renseigner précisément)
5. suivi des élèves cycle 2 qui rencontrerait des difficultés dans l'apprentissage de la lecture. (demande d'aide à renseigner précisément)

En parallèle, quelque soit la période, une aide à l'intégration en milieu ordinaire des élèves handicapés restera prioritaire. Dans le but de prendre en compte les besoins d'un élève handicapé, il apparaît indispensable dans le Projet Personnalisé de Scolarisation, une **programmation adaptée des objectifs d'apprentissage conçue par l'équipe pluridisciplinaire, ouverte aux membres du RASED**. Ce personnel pour les aides spécialisées participera à l'installation de chaque élève handicapé pour en observer son intégration afin d'envisager les pistes d'aide et de soutien possibles

Toute situation particulière devra être décrite sur demande d'aide

Efficacité du dispositif

Afin d'éviter toute dispersion des interventions, la **densité des besoins** guidera les décisions de prise en charge. Dans certains cas, à défaut de pouvoir mettre en place des interventions auprès d'élèves isolés, les membres du réseau pourront intervenir en tant que **personnes-ressources** auprès des maîtres **à l'occasion de réunion** en dehors de la présence des élèves.

Dans un esprit de collaboration et de participation, il nous appartient d'organiser au mieux les formes que peuvent prendre les aides spécialisées : observations, concertations avec les enseignants, groupes de réadaptation et action rééducative en **co-intervention**. Cette année, ne seront acceptées que les prises en charge comprenant au moins regroupement d'adaptation **et** co-intervention afin de privilégier les apprentissages dans le contexte de la classe en accompagnement du maître spécialisé et **aider à l'intégration réelle de l'élève en difficulté**. Cette co-intervention peut revêtir différents aspects : aide à un groupe de besoins, médiation sur une activité donnée, prise en charge de la classe par le maître E pour la conduite d'une séance de médiation. On retrouve le lien avec les difficultés de l'élève et on utilise ce dispositif comme appui pour un maximum d'efficacité.

L'ensemble sera décrit sur le projet RASED de la circonscription.

➤ **Calendrier de la première période :**

Vendredi 9 octobre : retour des demandes d'aide auprès des membres du RASED qui vous informeront des dates de réunion de synthèse

Lundi 19 octobre et Mardi 20 octobre 2009 : analyse des demandes d'aide par les membres du RASED et l'équipe de circonscription sous la responsabilité de l'Inspectrice de l'Education Nationale. L'information parviendra aux écoles aussitôt.

4 novembre 2009 : Mise en place des prises en charge

➤ **Présentation des membres du RASED et répartition des secteurs géographiques des secteurs de psychologue scolaire**

Mme BRIHIEZ Isabelle, E.E. Bacqueville en Caux - 02/35/96/04/56

Auppegard, Auzouville sur Saône, Avremesnil, Bacqueville en Caux (maternelle et élémentaire), Berville, Brachy, Brametot, Canville les deux Eglises, Doudeville (maternelle et élémentaire), Etalleville, Greuville, Gruchet Saint-Siméon, Gueures, Saint Laurent en Caux, Saint Ouen le Mauger, Saint Pierre Bénouville, Thil Manneville, Tocqueville en Caux, Vénestanville, Yvecrique

SECACHE Isabelle, E.E Coste et Bellonte, Saint Valery en Caux - 02/35/97/30/03

Angiens (maternelle et élémentaire), Anglesqueville la Bras Long, Blosseville sur Mer, Bourville, Ermenouville, Fontaine le Dun (maternelle et élémentaire), Houdetot, La Gaillarde, La Chapelle sur Dun, Le Bourg Dun, Luneray (maternelle et élémentaire), Néville, Saint-Aubin sur Mer, Saint Pierre le Viger, Saint Valéry en Caux (maternelles et élémentaires), Sotteville sur Mer, Veules les Roses

VASSEUR Françoise, E.E Louis Pergaud, Cany Barville - 02/35/57/05/11

Bosville, Butot Vénéville, Canouville, Cany-Barville (maternelle et élémentaire), Drosay, Grainville la Teinturière, Gueutteville les Grés, Hautot l'Auvray, Ocqueville, Ouainville (maternelle et élémentaire), Ourville en Caux, Paluel, Pleine Sève, Sainte Colombe, Saint Martin aux Buneaux, Saint Riquier es Plains, Sasseville, Veulettes sur Mer, Vittefleur

Présentation des membres du RASED et répartition des secteurs géographiques des maîtres E

GOSSE Céline, E.E Bacqueville en Caux

Bacqueville en Caux (maternelle et élémentaire), Auzouville sur Saâne, Saint Pierre Bénouville, Saint Ouen le Mauger, Auppegard, Gueures, Thil Manneville, Saint-Laurent-en-Caux, Canville-en-Caux, Tocqueville-en-Caux, Brametot, Vénestanville, Gruchet-Saint-Siméon, Greuville, Brachy, Avremesnil

TOURMENTE Wilfrid, E.E J. Breton, Doudeville

Doudeville (maternelle et élémentaire), Berville, Etalleville, Yvecrique, Bosville, Hautot l'Auvray, Drosay, Ste Colombe, Sasseville, Ocqueville, Ouainville, Canouville, Butot-Venesville, Grainville-la-teinturière, Ermenouville, Bourville, Houdetot, Anglesqueville-la-bras-long - en personne ressource : Ourville-en-Caux

GONDROY Grégory, E.E Coste et Bellonte, Saint Valery en Caux

Angiens (maternelle et élémentaire), La Gaillarde, Saint Pierre le Viger, Veules les Roses, La Chapelle sur Dun, Sotteville sur Mer, Blosseville sur Mer, Pleine Sève, Gueutteville les Grés, Néville, Saint Riquier es Plains, Saint Valery en Caux (maternelle et élémentaire), Saint Aubin sur Mer, Le Bourg Dun, , Fontaine le Dun (maternelle et élémentaire), Vittefleur, Veulettes, Paluel, Saint Martin aux Buneaux

**Le correspondant T.S.L
Troubles Spécifiques du Langage**

Dans le cadre du **plan départemental** pour les élèves présentant un Trouble Spécifique du Langage Oral / Écrit (TSL O/E) , **un maître E est désigné, dans chaque circonscription, correspondant TSL.**

C'est une **personne ressource** qui :

- participe au **repérage** des élèves qui présentent des signes d'alerte.
- participe avec les enseignants à la mise en place de l'**accompagnement pédagogique** de ces élèves
- veille à l'élaboration et au suivi du **Projet Individualisé de Scolarisation (P.I.S.)** à l'école élémentaire
- assure un **service de veille** pour les familles et les enseignants de la circonscription.

Le P.I.S.

Lorsque le diagnostic est posé, le directeur réunit les parents, l'enseignant, le médecin, l'orthophoniste et les membres du RASED pour établir le Projet Individualisé de Scolarisation. Ce document vise à **suivre la scolarité de l'élève** à l'école primaire mais aussi durant la scolarité secondaire *en précisant les aménagements pédagogiques nécessaires à sa scolarité.*

Coordonnées du correspondant TSL de la circonscription :

Wilfrid TOURMENTE

Maître E à l'école Joseph Breton (Doudeville) : 02 35 96 42 99 wilfrid.tourmente@ac-rouen.fr

V.L'orientation et la CDOEA :

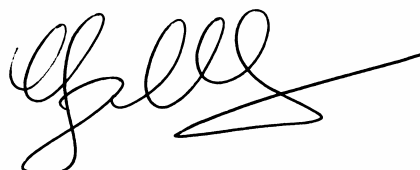
Dans l'attente de la circulaire départementale fixant le calendrier, les modalités de propositions pour la CDOEA, je vous rappelle que tout élève de CM2 en difficulté pour lequel vous envisagez cette orientation doit **rencontrer le psychologue scolaire avant le 31 décembre 2009** suite à une autorisation signée des familles. Ces élèves ont normalement dû être repérés depuis le CM1 et les familles ont alors pu compléter la demande prévue à cet effet.

Une note de service suivra pour des consignes plus précises.

Je compte sur l'investissement et le soutien des directeurs d'école pour la mise en place de ce dispositif au sein de chacune des équipes d'école ; il en va de l'amélioration des résultats de tous les élèves, en particulier des plus fragiles dans le domaine de la maîtrise de la langue. Ceci constitue **un enjeu majeur d'intégration** scolaire, de **réussite future**.

Je vous remercie de votre implication.

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale



Corinne GALLE

² Cf. BO n°32 du 07 septembre 2006 : <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/24/MENP0601328C.htm>

³ Cf. BO n° 31 du 31 août 2006 : <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/24/MENP0601328C.htm>